

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9

SEANCE du 16 mars 2015

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 09 mars 2015, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. BILGER René

Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Approbation du compte administratif 2014
4. Approbation du compte de gestion 2014
5. Adoption du Budget primitif 2015
6. Affectation des résultats
7. Fixation des taux d'imposition 2015
8. Subventions 2015
9. Tarifs location de salle
10. Location de salle -Mise à disposition de la vaisselle
11. Loyer Mme. Ehret
12. Loyer Melle. Weiss
13. Location des terres communales
14. Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur
15. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 03 février 2015 dans la forme et la rédaction présentées.

III) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Schordan présente la balance générale du compte administratif de l'exercice 2014, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées :	138 791. 55 €
Recettes réalisées	196 557. 63 €
Excédent 2014	57 766. 08 €
Excédent 2013 reporté :	149 173. 55 €
Résultat 2014 – Excédent de :	206 939. 63 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées :	102 351. 69 €
Recettes réalisées	134 123. 80 €
Excédent 2014 :	31 772. 11 €
Déficit 2013 reporté :	40 943. 41 €
Résultat 2014 - Déficit de :	9 171. 30 €

Soit **un résultat de clôture 2014** se chiffrant à :

Section de Fonctionnement :	206 939. 63 €
Section d'Investissement :	- 9 171. 30 €
TOTAL :	197 768. 33 €

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 9 voix pour, approuve le compte administratif 2014.

IV) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire présente le compte de gestion 2014 établi par le Comptable du Trésor de Truchtersheim. Le résultat de clôture 2014 s'élève à **197 768. 33 €** et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 9 voix pour, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 et donne décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

V) AFFECTATION DES RESULTATS

VU les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- considérant les résultats de ce dernier,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **206 939. 63 €**(excédent 2013 inclus),
- un déficit d'investissement de **9 171. 30 €**

Reste : 197 768. 33 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire (RI 1068)

(A l'exécution du virement à la section d'investissement) **9 171. 30 €**

Affectation à l'excédent reporté (ligne RF 002) 197 768. 33 €

VI) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret N° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'arrêté du 12/12/2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 9 voix pour, décide d'adopter le budget primitif 2015

- avec pour les subventions de fonctionnement une liste des bénéficiaires annexée au budget dans un état spécifique
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Pour un montant de

- Section de Fonctionnement : **388 808. 33 €**

- Section d'Investissement : **342 571. 30 €**

VII) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 9 voix pour, décide de fixer les taux pour l'exercice 2015 comme suit :

Taxe d'habitation : 10. 83 %

Foncier bâti : 16. 17 %

Foncier non bâti : 52. 34%

Cotisation Foncière des Entreprises : 13. 31%

VIII) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant des subventions pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
Dynamomes	50
Amicale SP	300
Conseil presbytéral Handschuheim	300
Chœur de l'Eglise Furdenheim	150
Croix Rouge	30
Ass Klen Paris	1000
FSE Collège Wernert	6€enf / journée =138
TOTAL	1968

IX) TARIFS LOCATION DE SALLE

Le Maire rappelle la délibération du 25 août 2014 fixant les tarifs de location de salle au rez de chaussée de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs comme suit :

TARIFS LOCATION : <i>Habitants de Handschuheim</i>	Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Période du 1 ^{er} octobre au 30 avril
La journée (24 heures)	95,00 €	
La ½ journée	50,00 €	
Le week-end	120,00 €	140,00 €
La semaine	270,00 €	

TARIFS LOCATION : <i>Personnes extérieures</i>	Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Période du 1 ^{er} octobre au 30 avril
La journée (24 heures)	120,00 €	
La ½ journée	60,00 €	
Le week-end	140,00 €	160,00 €
La semaine	285,00 €	

TARIFS LOCATION : <i>Associations</i>	Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Période du 1 ^{er} octobre au 30 avril
Location	8€ heure	
Location (1 ^{ère} année)	7€ heure	

X) LOCATION DE SALLE - MISE A DISPOSITION DE LA VAISSELLE

Le Maire rappelle la délibération du 25 août 2014 fixant les tarifs pour la casse du matériel lors de la mise à disposition de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour la casse du matériel lors de la mise à disposition de la salle, comme suit :

TARIFS MATERIEL :

Habitants de Handschuheim & personnes extérieures

Verres & Flutes	1,00 €
Assiettes	1,00 €
Couverts	1,00 €
Tasses	1,00 €
Carafes	5,00 €
Machine à café	30,00 €

XI) LOYER Mme. EHRET

Le Maire rappelle la délibération du 25 août 2014 fixant les montants du loyer et des charges mensuels pour le local occupé par Madame EHRET Aline.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **De fixer** le loyer mensuel à 110,00 € pour le local occupé par Mme EHRET Aline.
- **De fixer** les charges mensuelles à 65,00 €

XII) LOYER Melle. WEISS

Le Maire rappelle la délibération du 25 août 2014 fixant les montants du loyer et des charges mensuels pour le logement occupé par Mademoiselle WEISS Christiane.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **De fixer** le loyer mensuel à 200,00 € pour le logement occupé par Melle WEISS Christiane.
- **De fixer** les charges mensuelles à 60,00 €

XIII) LOCATION DES TERRES COMMUNALES

Le Maire rappelle la délibération du 25 août 2014 fixant le prix de location des terres communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 215, le prix de la location des terres communales, comme suit : (à raison de 2,10 €/l'are)

EBERSOLD Robert/Marie-Jeanne 33, Route d'Osthoffen	Section 19 n° 40	4.00 ares	
	Section 19 n° 70	9.28 ares	
	Section 19 n°358	11.35 ares	
TOTAL		24.63 ares	51.72 €
OBRECHT Jean-Michel 24, Rue Principale	Section 19 n° 40	4.75 ares	
	Section 19 n° 40	0.75 ares	
TOTAL		5,50 ares	11.55 €
Mme MICHEL Mireille 51 rue du Laegert	Section 1 n°71/54	9,97 ares	20.94 €
M. JACOB Frédéric 55 rue du Laegert	Section 1 n°71/54	0,60 ares	1.26 €
SCHOTT Anne 05, Rue Principale	Section 18 n°102 103 et 104	0.99 ares	2.08 €
JACOB Ernest 56, Impasse des Bleuets	Section 19 n° 40	1.28 ares	2.69 €
		TOTAL	90.24 €

XIV) ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

VU la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 9 voix pour, décide :

- **D'approuver** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération
- **De dire que :**
 - La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.
 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Kochersberg-Ackerland.
 - La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

XV) DIVERS

- Dominique HOEFFEL tient à faire remarquer que l'excédent 2014 affecté au Budget primitif 2015, résulte d'une gestion rigoureuse accompagnée de la réalisation de travaux.
- Monsieur le Maire vérifie auprès de l'ensemble des membres que les horaires de permanence du bureau des élections départementales des 22 et 29 mars conviennent.
- Rappel du nettoyage de printemps le samedi 28 mars à 9h00 devant la bibliothèque.
- Vérification du nivelage des chemins de champs du village.

- Demande de validation auprès de l'ensemble des membres, d'engazonner par les soins de M. PFAHL les 50 cm de terre entre le terrain de pétanque et celui de l'intéressé.
- Information de la fermeture du restaurant Vigne et Vache.
- Demande de textes et d'illustrations à fournir par tous les intéressés pour la réalisation du bulletin communal en cours.
- Réunion du CCAS de Handschuheim le lundi 13 avril.
- Les projets de statuts ainsi qu'une documentation explicative de l'Agence Technique d'Ingénierie Publique seront envoyés par mail à tous les membres.
- Tour d'horizon des rues du village en Alsacien dans le cadre du changement des plaques de rues.
- M. Schordan rend compte des résultats du recensement 2015 qui fait apparaître 277 habitants et 122 logements, soit une population en baisse. Il est précisé que Handschuheim se situe au niveau des communes qui ont enregistré le plus de réponses internet.
- Suite aux discussions de la commission Com Com « devenir des Ordures ménagères » qui n'aboutit toujours pas sur un accord, étant donné les évolutions de tarifs, il est proposé comme compromis, de réaliser une enquête publique.

Les chiffres sont les suivant :

Handschuheim : 85 € par habitant et par an, actuellement/ + et 10 €

Ittenheim : 98,90 € par habitant et par an, actuellement/ - 3 €

Truchtersheim & com com Kochersberg : 81 € par habitant et par an/ + 15 €

La problématique de l'arrêt du ramassage des monstres pose la question d'une prise en charge éventuelle, par la commune, pour les personnes âgées et habitants non véhiculés, qui se retrouveront dans l'incapacité de se débarrasser de leurs encombrants.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.